

**P R O
D O M
E**

PRODOME

Livrable 4

**Etude sur une
future**

**certification des
employés
familiaux**



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union

DROIT D'UTILISATION ET DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

© IPERIA, 2019

Ce projet a bénéficié du soutien financier de la Commission Européenne.
Cette publication (support de communication) reflète la vision de l'auteur et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation potentielle des informations qu'elle contient.



Creative Common Attribution-Utilisation non commerciale-Partage dans les mêmes conditions 4.0 International, permet de remixer, d'arranger et d'adapter une œuvre à des fins non-commerciales, ainsi que de diffuser d'autres projets sous la même licence.

RESUME

Le projet PRODOME consiste à contribuer à la professionnalisation des employés familiaux en Europe grâce à la création d'un programme de formation européen commun à plusieurs pays. **Le présent rapport vise à émettre des préconisations quant à la reconnaissance du métier de l'employé familial vers un processus de certification et de professionnalisation en Europe.**

La question de la certification des métiers du domicile, et plus particulièrement du métier de l'employé familial, s'inscrit dans un contexte politique et technique, au confluent de multiples enjeux. En effet, **le secteur des emplois du domicile représente 2,6 millions de travailleurs en Europe**, selon Eurostat¹. L'objectif de PRODOME concerne plus particulièrement la certification des employés du domicile qui effectuent les tâches essentielles au domicile (l'entretien courant du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas) mais aussi l'accompagnement de certains publics fragiles comme les personnes âgées ou les enfants.

Ainsi, la mise en œuvre d'une certification pour l'employé familial à l'échelle de l'Europe, revêt plusieurs intérêts. En premier lieu, la reconnaissance et la professionnalisation du métier d'employé familial concerne les institutions politiques qui ont pour mission de donner un cadre légal et réglementaire : ainsi, **la lutte contre le travail illégal**, la simplification des démarches administratives pour favoriser les embauches d'employés, la création d'**un dialogue social visant à créer des droits fondamentaux pour les employés familiaux**, la mise en œuvre d'une politique d'accès à l'emploi des employés familiaux sont des missions qui relèvent de l'Etat et des institutions publiques.

En deuxième lieu, la reconnaissance de ce métier intègre des données et concepts techniques qui relèvent de l'ingénierie de certification et de formation afin de créer **une professionnalisation des employés familiaux conforme au Cadre Européen de Certification (CEC)**. C'est pourquoi les différents lots qui composent le projet PRODOME ont permis à ses acteurs d'explorer ce volet technique, que ce soit à travers le lot 1 qui a permis un état des lieux des employés familiaux en Europe, le lot 2 qui a permis l'élaboration du programme de formation pour les employés familiaux, le lot 3 qui concerne le développement d'un programme de formation auprès d'employés familiaux en Europe.

Dans la continuité de la technicité de ces lots, le présent livrable, constituant le lot 4 de PRODOME, vise à émettre des recommandations techniques quant à la professionnalisation et la certification de ce métier dans le but de permettre aux acteurs de PRODOME d'uniformiser leur cadre méthodologique de travail et ainsi œuvrer pour la professionnalisation du métier d'employé familial dans chacun des pays concernés (Italie, France et Espagne) et au-delà en Europe.

En effet, il est important de rappeler, dès l'introduction, qu'il n'existe pas de processus de certification à un niveau européen, en l'état actuel des choses. Un seul et même diplôme ne peut être reconnu ou enregistré par une institution européenne. Toutefois, la Commission Européenne incite les états membres à une harmonisation en matière d'éducation et de formation en créant différents outils les invitant soit à des démarches d'harmonisation des titres ou des diplômes, soit à des équivalences favorisant la mobilité des salariés en Europe, telles que le CEC, le Système Européen de Crédit d'Apprentissages pour l'Enseignement et la Formation Professionnels (ECVET), Europass, etc.

C'est pourquoi, les préconisations du présent rapport s'appuieront sur les recommandations de la Commission européenne en matière d'éducation et de formation des adultes afin de permettre aux acteurs de PRODOME de consolider l'approche technique de leurs certifications respectives, notamment sur les mesures liées à la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, adoptée par la Commission le 10 juin 2016. En

¹ Enquête d'Eurostat sur les Forces de Travail de l'UE, 2012

effet, 10 actions ont été lancées pour que les citoyens de l'Union européenne bénéficient des formations, des compétences et du soutien appropriés².

Les préconisations techniques du présent rapport final s'appuieront également sur les réflexions qui ont émané au cours des cinq visites politiques et cinq ateliers nationaux organisées par les acteurs de PRODOME dans les trois pays participants : le France, l'Italie, l'Espagne (cf. Annexes).

Ainsi, aux fins de favoriser l'harmonisation d'une certification et d'une professionnalisation des employés familiaux en Europe, **les préconisations du ce rapport porteront sur 4 points :**

- Des préconisations relatives aux activités de l'employé familial (I)
L'objectif de ces préconisations vise à effectuer une analyse comparative des différents titres ou diplômes existants dans chaque pays puis **un rapprochement des activités et des tâches pour s'entendre sur des activités communes au métier de l'employé familial dans l'UE**, en conformité avec les principales recommandations de la Commission européenne ;
- Des préconisations relatives à la structuration des activités et compétences de l'employé familial conforme au CEC (II)
L'objectif de ces préconisations vise à **s'appuyer sur les concepts de base du CEC pour favoriser une structuration des référentiels** relatifs au métier d'employé familial afin qu'ils soient conformes aux attentes et exigences européennes.
- Des préconisations relatives à une démarche de certification commune pour l'évaluation des acquis de l'employé familial dans l'UE (III)
L'objectif de ces préconisations vise à **repérer les grandes étapes de construction d'un dispositif d'évaluation des candidats pour favoriser la transférabilité de la formation en situation de travail et permettre une certification** favorisant l'employabilité des employés familiaux dans l'UE.
- Des préconisations relatives à l'intégration de l'écosystème de certification européen (IV)
L'objectif de ces préconisations vise à **favoriser les rapprochements entre les formations européennes et à valoriser les compétences des stagiaires participant à une formation d'employé familial dans l'UE** par la traçabilité et la capitalisation de leurs compétences certifiées.

² <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1223>